

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026_016

**Objet : Désignation des membres titulaires et suppléants pour siéger
à l'association des Bastides de Lot-et-Garonne**

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2026,

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Procurations	0
Votants	15
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, AIME Catherine, FRICARD Daniel, DARIO Maryline, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, CARRERE Stéphanie, GIONNE Céline, VAN ROYEN GORNESS Michael, DENOUAL Davy, DELBREL Christophe, CHAIX Mélodie.

POUVOIRS - Néant.

EXCUSÉ - Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune adhère à l'association des Bastides de Lot-et-Garonne.

Il convient donc de désigner 3 membres titulaires 3 membres suppléants pour y siéger. Un des membres titulaires et un des membres suppléants doit être extérieur au conseil municipal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Madame le Maire propose de désigner :

- En qualité de membres titulaires :
 - Madame Catherine AIME,
 - Madame Isabelle PEREZ,
 - Madame Hélène FRUIT, membre extérieur
- En qualité de membres suppléants :
 - Madame Laurence BENLLOCH,
 - Madame Mélodie CHAIX,
 - Madame Sophie DIDIER, membre extérieur

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité**

- **DE NE PAS PROCÉDER** par un vote à bulletin secret ;
- **DE NOMMER** les membres titulaires et suppléants qui siégeront à l'association des Bastides 47 comme suit :
- Membres titulaires :
 - Madame Catherine AIME,
 - Madame Isabelle PEREZ,
 - Madame Hélène FRUIT, membre extérieur
- Membres suppléants :
 - Madame Laurence BENLLOCH,
 - Madame Mélodie CHAIX,
 - Madame Sophie DIDIER, membre extérieur

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire le : 02/04/2026
Transmission à la préfecture le : 02/04/2026

Publication le : 2 avril 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

